

République française - Département du Tarn  
**Délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 19 mai 2026
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 15</b> <b><u>Votants</u> : 15</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 13 mai 2026</p>	<p><b>Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à 20 heures 00</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u> :</b> Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Laetitia LARTIGUE, Madame Adeline MOULIS, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u> :</b> Monsieur Franck BRETEAU</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le <b>26 MAI 2026</b> et publication le <b>26 MAI 2026</b>	

**Délibération n° DE\_44\_2026**

**Objet :**

**Budget Commune 2026 - Demande de fonds de concours CCTA - fonctionnement 2026**

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes Tarn-Agout peut apporter une aide financière aux communes membres sur des dépenses de fonctionnement.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DE-33-2026 du 28 avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026 de la Commune ;
- Vu le règlement d'attribution des fonds de concours par la communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) à ses communes membres pour le financement de dépenses de fonctionnement ;
- Considérant les dépenses de fonctionnement éligibles au fonds de concours pour l'année 2026 ;

Et après avoir délibéré par 15 voix pour

- Sollicite l'aide financière de la CCTA au titre du fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement 2026 relatives aux frais de fonctionnement dont le détail figure sur les tableaux annexés.
  - **de la voirie communale** (travaux de voirie, d'aménagement) pour un montant total de **14 046.00 €** éligibles,
  - **des bâtiments communaux** (fioul domestique) pour un montant total de **6 383.56 €** éligibles,
  - **soit un montant éligible total de 20 429.56 €.**

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026  
Date de réception de l'AR: 26/05/2026  
081-218102614-DE\_44\_2026-DE  
A G E D I

- Expose que le plan de financement est le suivant :

	Montant en €	Montant en %
CCTA Fonds de concours	9 063.00	44.36
Commune – autofinancement	11 366.56	55.84
Total des dépenses de fonctionnement éligibles	20 429.56	100.00

- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Précise que la CCTA sera informée de toute modification qui pourrait intervenir dans le plan de financement.
- Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**



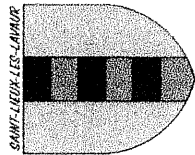
**Le secrétaire de séance**  
**Franck BRETEAU**

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026

Date de réception de l'AR: 26/05/2026

081-218102614-DE\_44\_2026-DE

AGEDI



# COMMUNE DE SAINT-LIEUX-LES-LAVAU

## DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - FONCTIONNEMENT 2026

### DÉPENSES SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX

Doc	Bord	Date émission	Tiers	Article	Nature	Montant TTC
46	5	05/02/2026	HYMPYR ENERGIES	60621	Fioul domestique école - BL 238565 du 30.12.25	2 458,20
158	15	17/03/2026	HYMPYR ENERGIES	60621	Fioul domestique école - BL 243237 du 04.03.2026	3 925,36
<b>Total dépenses sur bâtiments communaux en HT</b>						<b>6 383,56</b>

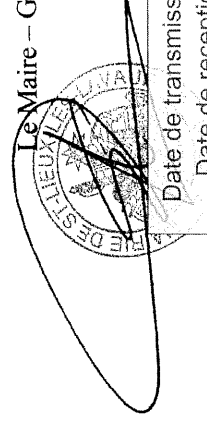
### DÉPENSES SUR VOIRIE COMMUNALE

Doc	Bord	Date émission	Tiers	Article	Nature	Montant HT
55	5	05/02/2026	GONTIER TERRASSEMENT	615231	Réfection fossé - en Barde	2 093,00
167	15	17/03/2026	GONTIER TERRASSEMENT	615231	Réfection chemin communal - Bois des Pères Augustin	5 110,00
208	20	08/04/2026	GONTIER TERRASSEMENT	615231	Réfection chemin communal - Les Caussanels	4 586,00
292	26	07/05/2026	GONTIER TERRASSEMENT	615231	Traversée de route-chemin de la Source	2 257,00
<b>Total dépenses sur voirie communale en HT</b>						<b>14 046,00</b>

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 20 429,56**

Vu pour être annexé à la délibération n° DE-44-2026 du 19 mai 2026

Le Maire – Gilles CORMIGNON



Date de transmission de l'acte: 26/05/2026  
Date de reception de l'AR: 26/05/2026  
081-218102614-DE\_44\_2026-DE  
A G E D I

